

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 10 février 1984, de la motion de M. Kaplan: Que le projet de loi C-9, tendant à constituer le Service canadien du renseignement de sécurité, à édicter la loi concernant la poursuite de certaines infractions en matière de sécurité et dans des domaines connexes et à modifier certaines lois en conséquence ou de façon corrélatrice, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, lorsque le débat a été ajourné vendredi, j'en arrivais justement au vif du sujet et j'avais dit que des entretiens avec mes électeurs et d'autres personnes m'avaient permis de constater que ce qui inquiète le plus les Canadiens à propos de ce projet de loi, c'est qu'ils n'ont absolument pas confiance en leur gouvernement. Je peux comprendre ces inquiétudes.

Nul doute que les Canadiens ont confiance en la GRC et croient que le gouvernement libéral actuel l'a laissée tomber, alors que les séparatistes et le FLQ constituaient des menaces pour le Québec au début des années 1970. J'ai soutenu que le gouvernement a prouvé à plusieurs reprises qu'on ne pouvait lui faire confiance. On se souviendra de la promesse de ne pas réglementer les prix et les salaires et de ne pas majorer les taxes sur l'essence, taxes qui ont, en fait augmenté énormément. Les Canadiens de l'Est et de l'Ouest n'ont pas oublié la première proposition constitutionnelle selon laquelle deux provinces auraient possédé à jamais un droit de veto absolu, mais non pas les huit autres provinces ni les nouvelles provinces. Il a fallu supprimer cette disposition de la constitution, car elle portait atteinte au sens de la justice des Canadiens. Cela a contribué également à rendre les gens plus méfiants à l'endroit du gouvernement libéral actuel.

Je suis sûr que vous étiez aussi horrifié que moi, monsieur le Président, lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a dit à la Chambre, la semaine dernière, qu'il ne voyait rien de mal à ce que le cabinet du premier ministre dispense des faveurs politiques d'une façon éhontée, en accordant \$500,000 aux députés libéraux et rien aux députés de l'opposition. Nous avons sûrement, le premier ministre et moi, à titre de député, des conceptions complètement différentes du rôle de premier ministre. À mon avis, le premier ministre devrait défendre les intérêts de tout le pays et de tous ses habitants, même si certaines régions n'ont pas élu de membres de son parti. Chose certaine, monsieur le Président, au moment où le premier ministre a pris le

pouvoir, son parti comptait 27 députés de l'Ouest et il n'en compte plus aucun maintenant. Il n'a pas perdu ces sièges parce que les gens de l'Ouest ont l'esprit de contradiction ou parce que la Constitution laisse à désirer, mais à cause de la politique de son gouvernement.

• (1110)

M. Evans: Combien de députés avez-vous au Québec?

M. Thacker: Lorsque les membres du parti conservateur comprendront les besoins des Québécois et y répondront, il y élira des députés, comme on le verra aux prochaines élections. De même, le parti libéral devra répondre aux besoins des gens de l'Ouest s'il veut y élire des députés. C'est pourquoi je soutiens qu'il incombe sans aucun doute au premier ministre, puisqu'il exerce les plus hautes fonctions dans le pays, de faire en sorte que ces gens se sentent bien chez eux. Il s'en est bien gardé, ce qui explique pourquoi il a perdu les circonscriptions de l'Ouest et pourquoi il perdra les prochaines élections.

Revenons à nos moutons: avons-nous besoin d'un Service du renseignement de sécurité? On a répondu oui à cette question il y a bien des années, après la Seconde Guerre mondiale. La GRC a d'importants services de sécurité, le ministère de la Défense nationale a des experts dans ce domaine, ce n'est donc pas comme si nous n'avions rien du tout. Il s'agit de savoir si ces services de sécurité devraient continuer à relever de la GRC ou être transformés en organisme civil.

Nous savons tous que d'autres pays ont des organismes civils distincts, notamment les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce dernier a des services distincts, même si Scotland Yard est une institution de longue date, comme la GRC l'est au Canada. Il faut se demander si le Canada a vécu une expérience unique ou si la tournure des événements nous commande de transformer les services de sécurité de la GRC en organisme civil privé. D'après ceux qui préconisent cette scission, comme des policiers ont déjà incendié des granges et enfreint la loi, un organisme civil distinct serait plus facile à surveiller et à contrôler.

Ce raisonnement n'impressionne pas les gens de l'Ouest, car ils disent que le gouvernement a trahi la GRC. Ils sont convaincus que le chef du cabinet libéral a ordonné à la GRC d'infiltrer le FLQ et de recueillir le plus de preuves possibles afin de le discréditer. Quand la GRC s'est fait prendre en flagrant délit, a-t-il été question de responsabilité ministérielle? A-t-on admis que des hommes politiques en étaient tant soit peu responsables? Pas du tout, monsieur le Président. On a créé une commission et dépensé des millions de dollars des contribuables pour disculper l'instance politique. Nous connaissons assez bien les êtres humains pour savoir que la GRC n'aurait pas décidé unilatéralement de commettre toutes sortes d'infractions à la loi sans les directives, l'autorisation et l'approbation tacite du gouvernement. C'est pourquoi les Canadiens veulent que l'organisme continue de relever de la